

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA RESPONSABILITÉ DEVANT LE PARLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, la semaine dernière, le cabinet libéral a encore casqué 250 millions de dollars à Canadair pour l'encourager dans son fiasco financier. Il n'a pas jugé bon de demander l'autorisation du Parlement. Voilà qui prouve de nouveau le peu de cas que le gouvernement fait du Parlement et de la démocratie. Les sociétés de la Couronne échappent déjà depuis trop longtemps au contrôle du public et du Parlement.

Pour y remédier, les libéraux ont présenté le projet de loi C-153, mesure tout à fait anodine. En effet, elle ne prévoit pas de vérifications intégrées et ne réussira pas à rendre les sociétés de la Couronne plus responsables devant le Parlement.

Il faut pourtant obliger les sociétés de la Couronne à rendre des comptes au Parlement. Le bourgeonnement de cette forme de gouvernement parallèle doit être enrayé. Tout d'abord, il faut confier toutes les vérifications comptables au vérificateur général plutôt qu'à quelque cabinet de vérificateurs de l'extérieur. Ensuite, les fonds publics ne doivent pas servir à accroître la compétitivité des sociétés de la Couronne. Tous les crédits consentis à ces sociétés doivent figurer en détail dans le budget, puis être soumis à l'examen rigoureux d'un comité parlementaire.

Il ne faut pas que les sociétés de la Couronne soient comptables uniquement au cabinet. Elles doivent être tenues de rendre des comptes aux Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement.

* * *

LA DÉRIVATION GARRISON

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS D'ÉCHELONNER LES TRAVAUX

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, au début de la semaine, accompagné de deux autres députés fédéraux et de deux députés de l'Assemblée législative du Manitoba, je me suis rendu à Washington pour m'entretenir avec des membres des deux Chambres du Congrès américain et leur exposer les inquiétudes du Manitoba au sujet du projet de dérivation Garrison. Des rencontres de ce genre sont excellentes et vont permettre de protéger les cours d'eau du Manitoba contre les effets nuisibles du projet de dérivation Garrison dans sa conception actuelle.

En somme, madame le Président, la conception du projet doit être modifiée pour éviter tout transfert des eaux de part et d'autre de la frontière.

Une nouvelle difficulté a surgi depuis que le ministère de l'Intérieur des États-Unis a proposé un programme échelonné.

Il maintient que durant la première phase, les travaux de construction ne seront nullement préjudiciables au Manitoba, mais cette première phase comprend la construction du réservoir Lonetree, de la ligne de partage des eaux du continent qui va se trouver du même côté que la baie d'Hudson.

Chose encore plus inquiétante, le ministère de l'Intérieur propose maintenant de ne pas installer comme prévu les garde-poissons dans le canal McClusky, ce qui permettra à la faune étrangère de franchir la ligne de partage des eaux. Je voudrais signaler que la Commission mixte internationale a constaté que des garde-poissons constituent une protection incertaine contre le déplacement de la faune. Si on n'envisage maintenant aucune protection, ce serait particulièrement inquiétant. Le ministère de l'Intérieur espère peut-être que cette menace nous incitera à accepter ces garde-poissons malgré leurs lacunes. Je le répète, le Manitoba exige au minimum que la conception du projet Garrison soit modifiée pour éviter absolument tout transfert de la faune.

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

LES BANQUES

LE RETRAIT DES SOMMES INVESTIES DANS UN REEL

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, dans l'exposé budgétaire d'avril, le ministre des Finances (M. Lalonde) a proposé un stimulant économique: les particuliers pourront retirer, en franchise d'impôt, une partie ou la totalité des sommes investies dans un REEL pour l'achat d'ameublement et d'appareils électro-ménagers. Cet encouragement spécial à court terme a pour but d'inciter les consommateurs à acheter les meubles et les appareils électro-ménagers dont ils avaient remis l'acquisition à plus tard à cause des incertitudes entraînées par la récession. Selon les documents du budget, cette proposition devait entrer en vigueur le 19 avril. Toutefois, plusieurs de mes électeurs m'ont dit qu'ils avaient voulu retirer des sommes investies dans un REEL auprès de leur banque ou société de fiducie pour procéder à l'achat de meubles ou d'appareils électro-ménagers et que leur demande avait été refusée.

Ce refus a une incidence non seulement sur les consommateurs qui désirent se procurer ces biens, mais aussi sur les fabricants comme Camco Limited, entreprise de ma circonscription, celle de Hamilton-Ouest. J'exhorte donc le ministre des Finances à tirer les choses au clair avec les banques et les sociétés de fiducie et demande instamment à l'opposition de mettre fin à ses tactiques d'obstruction, afin que les mesures